

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

967 502 956 RCS Bourg-en-Bresse.

APNYL.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1428651.40 EUR.

Adresse : Zone Artisanale "Pierre Fondelle", 01580 Izernore.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE BIROPLAST Société par actions simplifiée au capital de 61 200 euros Siège social : Zone Artisanale Pierre Fondelle, 01580 IZERNORE 347 617 144 RCS BOURG EN BRESSE ET APNYL Société par actions simplifiée au capital de 1 428 651,40 euros Siège social : Zone Artisanale Pierre Fondelle, 01580 IZERNORE 967 502 956 RCS BOURG EN BRESSE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à IZERNORE du 10 septembre 2023, La Société BIROPLAST, Société par actions simplifiée, au capital de 61 200 €, dont le siège social est situé Zone Artisanale Pierre Fondelle, 01580 IZERNORE, immatriculée 347 617 144 RCS BOURG EN BRESSE Et La Société APNYL, Société par actions simplifiée, au capital de 1 428 651,40 € dont le siège social est situé Zone Artisanale Pierre Fondelle, 01580 IZERNORE, immatriculée 967 502 956 RCS BOURG EN BRESSE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la Société BIROPLAST par la Société APNYL. La société BIROPLAST ferait apport à la Société APNYL de la totalité de son actif, soit 1 610 606 €, à charge de la totalité de son passif, soit 776 693 €. La valeur nette des apports est de 833 913 €. La Société EPI DISTRIBUTION, Société à responsabilité limitée au capital de 6 435 460 €, dont le siège social est situé Zone Artisanale Pierre Fondelle, 01580 IZERNORE, détenant 100 % du capital social de la Société BIROPLAST, Société absorbée et 98 % du capital social de la Société APNYL, Société absorbante, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2023, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la Société BIROPLAST depuis le 1er janvier 2023 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la Société APNYL. La Société GUY SAS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 30 novembre 2023. Les créanciers de la Société absorbante, ainsi que ceux de la Société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant

le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE pour la Société BIROPLAST en date du 27 septembre 2023, - au greffe du Tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE pour la Société APNYL en date du 27 septembre 2023. Pour avis.

